

## Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel [retraites.cgtposte13@hotmail.fr](mailto:retraites.cgtposte13@hotmail.fr) Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

### PUTAIN D' CAMION !



1) Je zappais sur ma télé  
Je squattais un peu mon PC  
Un fameux soir de 14 Juillet  
C'était l'été  
Lorsque cela est arrivé  
À la Promenade des Anglais.

2) Près des arbres, de la mer  
Il y'aura des trous dans la terre  
Où des morts jonchent la Promenade des Anglais  
Car un homme sans cervelle  
Avec son camion poubelle  
Viens de parsemer la mort encore et encore  
Mais quand vivra-t-on en paix,  
Sur notre maison La Terre ?

3) Pendant que je reprend  
Cette chanson de Renaud  
En pleurant ces innocents  
Injustement massacrés  
Je sais plus comment m'exprimer  
Je ne trouve plus les mots....

ILS ETAIENT JUSTE VENUS ADMIRER LE CIEL,

MAINTENANT, ILS SONT PARTIS VERS LES ETOILES !



### MONSIEUR LE PRÉSIDENT 🎵...



**Je fais confiance  
à mon organisation syndicale  
des Retraites CGT La Poste 13  
pour compter et remettre  
ma carte complétée avec mes  
revendications au destinataire.**

\*\*\*

**J'utilise l'enveloppe-retour  
pour sa prise en compte par  
la Section syndicale.**

\*\*\*

### Intersyndicale du 8 juillet: préparer la rentrée !

Les organisations syndicales de salarié-es et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) ont pris acte et dénoncent la nouvelle utilisation du 49-3, véritable déni de démocratie, pour faire passer le projet de loi travail. C'est bien la preuve, si celle-ci était nécessaire, que ce texte de régression sociale reste minoritaire. [...]

Les mobilisations initiées depuis quatre mois n'ont pas été entendues par ce gouvernement. Qu'à cela ne tienne !

La détermination, malgré le passage en force à l'assemblée nationale, reste intacte et toute la période estivale sera l'occasion de la rappeler. Nombre d'initiatives locales, sur tout le territoire, sont déjà prévues et organisées de manière unitaire.

Les organisations syndicales et de jeunesse invitent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es à adresser **une carte postale au président de la République pour lui assurer qu'ils seront toujours mobilisés à la rentrée !**

Ils donnent **rendez-vous [...]** pour une journée **d'actions et d'initiatives le 15 septembre** afin d'obtenir l'abrogation de la loi Travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Elles se retrouveront pour faire le point le 31 août.

# SI VOUS L'AVEZ LOUPE !

Paris, le 1er juillet 2016. - - - Communiqué Retraités - - -



## Les retraités poursuivent la mobilisation

Les 9 organisations de retraités se sont rencontrées le 23 juin pour faire le bilan des actions communes engagées, en particulier les 10 mars et 9 juin 2016 pour la défense du pouvoir d'achat des retraités. Elles se félicitent de la mobilisation lors de ces journées dans près de 90 départements et des multiples actions réalisées : manifestations, rassemblements, délégations, conférences de presse.

Elles déplorent que la rencontre du 3 mai avec les représentants du cabinet de Michel Sapin n'aient pas permis d'avancer sur :

- le rétablissement de la 1/2 part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés,
- le retour à l'exonération des majorations familiales pour les parents d'au moins 3 enfants,

Elles revendiquent :

- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1<sup>er</sup> janvier **indexée sur l'évolution du salaire moyen**, comme antérieurement aux décrets Balladur de 1993.

- pas de pension inférieure au SMIC revalorisé, pour une carrière complète,
- le maintien des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources,
- le rattrapage du pouvoir d'achat perdu sur les retraites de base comme complémentaires et les pensions du secteur public (pas de revalorisation du point d'indice applicable aux retraités),

Elles se félicitent des nombreux contacts avec les élus, suite au courrier qui leur avait été adressé, et qui vont se poursuivre tout au long de la session budgétaire, en particulier sur l'élaboration de la loi de finances et celle de financement de la Sécurité sociale. Elles se sont engagées à faire connaître largement les réponses reçues –ou pas- à cette occasion. Elles ont trouvé particulièrement scandaleux que l'on puisse contraindre la décision des élus à partir de la simple publication des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites pour **annoncer un nouveau gel des retraites au 1<sup>er</sup> octobre**, les technocrates préemptant en quelque sorte la décision des politiques.

**Les organisations sont d'ores et déjà décidées à relancer la mobilisation des retraités à la rentrée avec une campagne de diffusion de tracts sur les marchés pendant la dernière quinzaine de septembre et une action marquante le 29 septembre, avant l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre.**

Enfin, afin de réfuter une campagne présentant les 16 millions de retraités comme des nantis, elles prévoient d'organiser avant la fin de l'année un colloque sur le pouvoir d'achat de retraités..

## LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ÉTÉ !

N'oubliez pas la Carte Postale à F. Hollande, c'est gratuit ! Mr le Président de la République Palais de l'Élysée -55 Rue du Faubourg Saint-Honoré- 75008 Paris

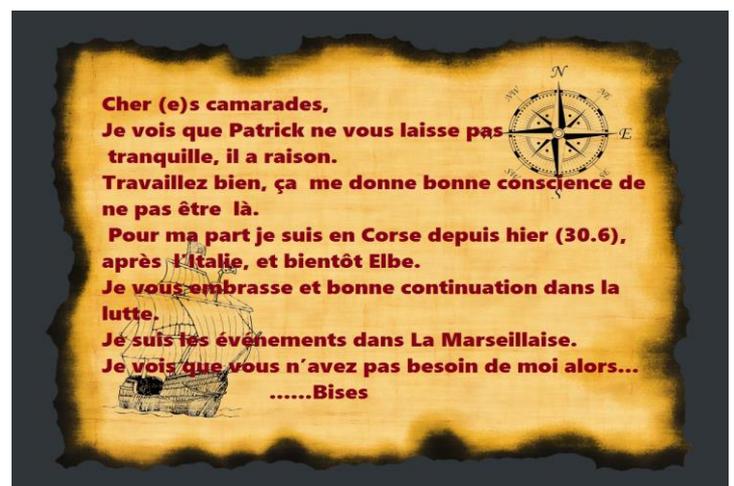


### Message de Jean-Paul

Capitaine de l'Équipage des Retraités CGT Poste13

Ça fait du bien de se sentir soutenu !!!

**Chef ! Nous on rame mêm' pas!**





**ON DIT QUE JE L'AI DIT MAIS J'L'AI PAS DIT !  
C'EST UNE DÉPUTÉE SOCIALISTE QUI L'EXPLIQUE !**

Valérie Rabault, députée socialiste du Tarn-et-Garonne et rapporteur du budget, a dans le cadre de son travail parlementaire, mis en balance la contribution des impôts payés par les ménages et ceux payés par les entreprises en comparant l'évolution de leur apport respectif au Produit intérieur brut du pays, tous prélèvements confondus.

**Et la loi El Khomri..**

Ainsi, depuis l'élection de François Hollande, la contribution de l'impôt des ménages au Produit Intérieur Brut (PIB) a augmenté de 1,3 point et celui des entreprises a diminué de 0,3 points. Pour dire les choses simplement les ménages paient de plus en plus d'impôts directs et indirects tandis que les entreprises en paient de moins en moins.

Comme si cela ne suffisait pas, l'épargne populaire des ménages est de moins en moins rémunérée tandis que les prêts accordés aux grandes entreprises, aux banques, aux spéculateurs de tout poil et aux Etats via la politique monétaire des grandes institutions comme la FED aux Etats Unis et la Banque centrale européenne (BCE) ne coûtent pratiquement rien. Il arrive même que l'on paie les emprunteurs pour s'endetter afin de placer les sommes disponibles après avoir fait tourner la planche à billets, notamment en Europe.

**... va encore aggraver cette injuste !**

## Un Gouvernement hors la loi, *un Peuple hors de lui !*

Le gouvernement en utilisant pour la 3<sup>ème</sup> fois, le 49.3 à l'assemblée nationale sur le projet de loi travail s'assoit une fois de plus sur la démocratie.

Il renie les engagements pris lors de la campagne électorale.

Cet acte prouve une dérive autoritaire très inquiétante d'un gouvernement qui passe en force sur un projet de loi qui est désapprouvé par la majorité des citoyens (71% se déclarent "mécontentes" de l'adoption du texte), la majorité des syndicats, appuyés par plus d'1 million de votes recueillis lors de la votation citoyenne, la majorité des élus de la Nation.

Par ailleurs, cette loi contrevient aux conventions internationales de l'OIT et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre. La France, pays des droits de l'Homme et des acquis sociaux intègre donc la classe des mauvais élèves.

Le gouvernement fait une grave erreur en pensant court-circuiter la démocratie.

Et n'oublions pas qu'une loi n'est pas valide tant que les décrets d'application ne sont pas publiés

Le mouvement social ne va pas faiblir et d'ors et déjà des initiatives ont été décidées pendant l'été par l'intersyndicale afin de préparer une rentrée puissante et offensive pour empêcher la mise en place de la loi.

Ils utilisent le 49.3 pour la 3<sup>ème</sup> fois...

**... nous utiliserons le 15.9 pour une 13<sup>ème</sup>. Manifestation !**



## AVANT DE PARTIR...

**Souche à retourner au syndicat**

**Au dernier état**

**101 vignettes**

**et 2 repas REGNEES**

et le Plus de la Section Retraité: 3 lots Lecture supplémentaire

Union Syndicale des Retraités CGT des Bouches-du Rhône

**11<sup>ème</sup> FÊTE des RETRAITÉS**

21 et 22 septembre 2016  
Parc de Fabrégoules

Le rendez-vous FESTIF et REVENDICATIF de la rentrée

Vignette souscription : 2.00 €

Premier lot :  
**1 Week-end pour 2 personnes**  
et de nombreux lots

Tirage le 22 Sept. 2016

N° 0438

**11<sup>ème</sup> FÊTE DES RETRAITÉS**

Le rendez-vous FESTIF et REVENDICATIF de la rentrée

Jeudi 22 septembre 2016

Parc de Fabrégoules - Septèmes-les-Vallons

Ticket repas : 12,00 €

Ticket à présenter pour le repas

**N'oubliez pas**

**de régler vos vignettes.**

**de réclamer vos Bons-repas (12€)**

**Cette année notre Chef innove : Magret de canard confit du Sud-Ouest**

**...OU EN REVENANT !**



## RETRAITE FONCTIONNAIRES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS : PUBLICATION DU DÉCRET

Suite à l'arrêt du Conseil d'État (387815) du 16 décembre 2015, demandant la révision de l'art R37 I – alinéa 2, le décret n° 2016-810 du 16 juin 2016 relatif à la **retraite anticipée des fonctionnaires parents d'enfants handicapés** vient d'être publié au Journal Officiel. L'impact favorable de ce décret vise les périodes de réduction ou d'interruption d'activité, via la limite d'âge de l'enfant handicapé.

Jusqu'à présent, les fonctionnaires parents d'un enfant handicapé dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 80%, peuvent prétendre à une retraite anticipée à condition de justifier de 15 ans de services effectifs (art. L.24 du CPCMR) et d'avoir cessé ou réduit son activité professionnelle pendant deux mois minimum avant les 3 ans de l'enfant (art. R.37 I - alinéa 2).

Ces dispositions réglementaires méconnaissaient le principe d'égalité en excluant du bénéfice du départ anticipé à la retraite avec jouissance immédiate, les parents d'enfants handicapés ayant interrompu ou réduit leur activité après que leur enfant handicapé ait atteint trois ans et alors qu'il était encore à leur charge.

À compter de la parution de ce décret, la cessation ou réduction d'activité professionnelle d'une durée de deux mois minimum sera pris en compte jusqu'aux 20 ans de l'enfant.

Décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/16/RDFF1612430D/jo>

**A vomir !** *Les retraites ne devraient pas être revalorisées  
Et le Gouvernement a de solide allié.:*

Jugez donc les arguments du Président de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse ( CFDT ).

« S'il y avait un peu d'inflation en juillet-août, il pourrait y avoir une revalorisation des pensions malgré tout », se prend à espérer Gérard Rivière, le président CFDT de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV). « Avec trois années d'inflation au ras des pâquerettes, on est malheureusement à court d'arguments pour demander une hausse des pensions », reconnaît-il. Le gestionnaire de la CNAV ne court pas non plus après un nouveau coup de pouce aux pensionnés modestes, car la dernière fois on n'avait pas pris en considération les revenus du conjoint ou les revenus du capital, ce qui avait pu conduire à des largesses injustes et coûteuses.



***Vous pouvez continuer de râler...mais c'est aussi le temps des vacances pour les retraités et les syndiqués !***

*Alors, relâche durant ces mois de juillet et août.  
Enfin pas tout à fait car selon l'actualité il est possible qu'on en appelle à votre mobilisation et puis, il y aura quand même permanence de 9h30 à 12H00*

***le Jeudi 25/08/2016***